REVUE DE PRESSE

SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 04 NOVEMBRE 2015

Charente Libre

Alain Rousset: «Il faut mettre en avant d'autres compétences»

Alain Rousset a présenté hier soir sa liste charentaise. Une liste ouverte aux non-encartés. «Ma commande», dit la tête de liste.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Une ode à la société civile, une autre aux entreprises. Plus quelques mots d'amour pour la jeunesse et une volonté affirmée de se présenter en président de région bâtisseur. Hier soir, à Angoulême, Alain Rousset a assaisonné la présentation de sa liste charentaise d'une bonne dose de politique générale. Avec quelques lignes qui passent encore pour des gros mots chez une partie du peuple de gauche. Du type: *«On ne défendra pas notre modèle social sans entreprises privées. C'est l'entreprise privée qui fait la richesse»*. Ou encore: *«J'aime le business, pas le show-business»*. Autant ne pas rater une occasion de glisser un petit tacle à Virginie Calmels, sa concurrente de droite renvoyée au rang de prêtresse de la téléréalité.

Côté liste charentaise, aucune surprise par rapport à celle dévoilée lundi par *CL*. Le duo Jean-François Dauré - Martine Pinville mène la barque. Derrière, une dose de sortants, une pincée de PRG et une grosse louche de nouveaux et d'autres de la société civile, ces fameux non-encartés dragués par tous les partis.

Martine Pinville, secrétaire d'Etat, n'a pu être présente hier soir. Photo Phil Messelet

«On a compris le message»

Dans l'ordre d'apparition: William Jacquillard, ancien secrétaire départemental de la CGT et président du conseil de développement de Grand-Angoulême, Alain Testaud, président de la chambre de métiers, Philippe Varacher, vice-président de la chambre d'agriculture. *«C'était ma commande. Ce n'est pas toujours facile, car on a beaucoup d'élus, de militants. Mais il faut montrer à la société que l'on a compris le message et qu'il faut mettre en avant d'autres compétences»*, argue Alain Rousset qui promet que, demain, les organismes de la région seront présidés par des socioprofessionnels. *«Il n'est plus question par exemple qu'un élu préside les lycées agricoles. Demain, ce sera un agriculteur ou un représentant de l'agro-alimentaire»*, dit-il.

Les fameux «sociétés civiles», pourtant, sont tous, à l'exception de William Jacquillard, en position inéligible. Demain, ils ne seront pas dans l'hémicycle régional. Simple gadget ? Alain Rousset: *«Non. Tout ne s'arrête pas au lendemain des élections. Nous les associerons à nos travaux, à nos organismes, à nos réflexions. Si on venait à créer une académie des métiers d'art, elle serait présidée par un artisan»*. Et probablement un qui s'est engagé dans la bataille.

Liste PS Charente. 1. Jean-François Dauré (La Couronne); 2. Martine Pinville (Balzac); 3. Jonathan Muñoz (Cognac); 4. Joëlle Averlan (Champniers); 5. William Jacquillard (Angoulême); 6. Madeleine Ngombet (Confolens); 7. Christophe Ramblière (Brie); 8. Françoise Lamant (Angoulême); 9. Alain Testaud (Lagarde-sur-le-Né); 10. Nathalie Selin (Blanzaguet); 11. Philippe Varacher; 12. Gisèle Pennetier; 13. Sébastien Lavauzelle (Saint-Laurent-de-Céris).

Benoît Biteau: «On nous a demandé de ventiler nos candidatures»

La langue de bois, ce n'est pas le truc de Benoît Biteau, secrétaire national du PRG, conseiller régional sortant. L'élu de Charente-Maritime, chargé de négocier dans la région avec Alain Rousset au nom du PRG le reconnaît: *«Oui, en Charente, on a un faible poids électoral»*. Mais il justifie la présence de Christophe Ramblière sur la liste de gauche charentaise par une demande... d'Alain Rousset. *«Nous pesons bien plus en Charente-Maritime, où nous aurions pu revendiquer 4 places éligibles sur la liste. Alain Rousset nous a demandé d'en mettre un peu moins dans le 17, et un peu plus dans les départements où nous étions moins forts»*, explique-t-il.

Benoît Biteau est en tout cas formel: il ne demandera pas, lors de l'entre-deux tours, à faire remonter Christophe Ramblière à une place plus facilement éligible. *«Il est septième. On ne demandera pas plus en Charente»*. De quoi calmer quelques socialistes charentais, agacés par le deal.

■ L'hypermarché de Châteaubernard est le premier de Charente à se lancer dans «L'arrondi» ■ Les clients peuvent gonfler leur ticket pour une association de Nercillac.

Auchan arrondit le ticket de caisse par solidarité

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Une première en Charente. Une enseigne de grande distribution propose à ses clients d'arrondir leur ticket de caisse à l'euro supérieur – ou plus – afin de venir en aide à «La lutte de Nathan».
Depuis lundi et jusqu'au 28 novembre, Auchan à Châteaubernard met en place *«L'arrondi»* au profit de l'association créée cet été à Nercillac par les parents de Nathan Mechin, 2 ans et demi, atteint d'une maladie génétique rare et *«si petit pour un si grand combat»*, comme l'écrit l'asso sur son site (1).

> On ne s'attendait pas à toute cette solidarité. Je ne sais pas quoi dire, à part pleurer quand on vient ici...

Jennifer Baidez a eu l'idée de l'opération «L'arrondi» pour aider Nathan et sa famille. Sa direction a suivi. Photo M.-A. B.

Depuis l'an passé, les 300 magasins Franprix ou les points de vente en Corse du groupe Casino ont lancé ces opérations de «micro-don» qui tendent à se développer jusqu'au bas des feuilles de salaire dans certaines entreprises (lire dessous).
Mais dans la région, l'hypermarché cognaçais est bien un précurseur de ce nouveau type de solidarité (2). L'initiative est partie du personnel, touché par l'histoire de ce petit garçon atteint d'une leucodystrophie. La direction a rapidement soutenu le projet. *«On ne s'y attendait pas. Je ne sais pas quoi dire, à part pleurer quand on vient ici»*, explique Nelly Mechin, la maman de Nathan. C'est une amie de la famille, Jennifer Baidez, qui a proposé à sa direction de mettre en place le dispositif de «L'arrondi».

45 dons le premier jour

«On a mis des affiches dans le magasin et si les clients le souhaitent, ils arrondissent leur ticket. On reverse ensuite la somme à l'association», résume Fabrice Doreau, coordinateur sécurité du magasin, lui aussi ami de la famille de Nathan. Pour la première demi-journée de lancement lundi, 45 personnes avaient donné leur accord à la caisse pour un montant total de 90 euros. Pour quelques centimes ou parfois plus. Pas question de forcer les clients, les affiches sont discrètes sur la caisse et l'employée ne demande jamais au client s'il veut participer ou non. *«Il suffit de taper un code pour la transaction. Tout est transparent»*, explique Sophie Meunier-Marchive, chargée de l'animation.
«C'est notre mini-Téléthon!», enchaîne Fabrice Doreau qui peut aussi compter sur une trentaine de salariés prêts à venir sur leur temps libre à partir de lundi prochain, pour vendre dans la galerie commerciale des objets confectionnés par la maman de Nathan et ses proches.
«J'ai dû quitter mon travail, mon mari est en arrêt pour pouvoir s'occuper à deux de Nathan et nous avons besoin de matériel pour soulager notre enfant», raconte Nelly Mechin. *«Ça fait chaud au cœur, même si je ne suis toujours pas à l'aise quand je reçois des dons.»*
La jeune femme risque d'être très troublée par tous ces petits dons récoltés en un mois, symbole d'une maxi-générosité.
En Corse, les onze points de vente Casino avaient récolté 22.000 euros en moins d'un an, grâce à la générosité de 40.000 clients. Pour un don moyen de 58 centimes.

(1) laluttedenathan.strikingly.com.
(2) Dans la région, seuls les magasins Nature et Découvertes pratiquent l'arrondi à la caisse.

C'est aussi possible avec les salaires

Un million d'euros collectés en 2014, 250 associations bénéficiaires, un don toutes les seize secondes. Sur son site internet, l'association MicroDon résume en chiffres les premières réussites. Ce procédé existe déjà depuis de longues années, en particulier en Grande-Bretagne, mais peine encore à se développer en France.
Certaines entreprises ont quand même lancé la possibilité pour leurs salariés d'«arrondir» leurs fins de mois de façon solidaire. La technique est la même, il suffit pour le salarié volontaire d'enlever par exemple les centimes ou quelques euros de son salaire mensuel, pour les reverser à une association choisie par l'ensemble du personnel et la direction. Cette dernière s'engage alors à doubler la mise. Quant au salarié, ce micro-don figure sur son bulletin de salaire et il bénéficie d'une déduction fiscale de 66%. L'association recense pour le moment une trentaine d'entreprises engagées, des entreprises qui comptent presque toutes plus de 200 salariés. Les plus connues sont la Maif, la Française des Jeux, BNP, Accenture ou encore Thalès. Aucune n'a été recensée dans le département.

■ CHARMANT

Le maire a présenté la fusion des trois communes

Lors d'une réunion publique à Charmant, le maire, Jacques Varaillon-Laborie, a présenté le schéma de fusion d'Horte-et-Lavalette et Tude-et-Dronne initié par le préfet pour l'horizon 2017. La nouvelle communauté de communes comptera 18 000 habitants et sera en cohérence avec la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) fixant le seuil à 15 000 habitants.

Jacques Varaillon-Laborie a ensuite détaillé la création de la commune nouvelle regroupant Charmant, Chavenat, Juillaguet, avant d'annoncer que la commune voisine, Chadurie, pourrait les rejoindre à l'issue de son conseil municipal du 11 novembre. Pour la commune de Ronsenac – plus proche géographiquement de Villebois-Lavalette –, souhaitant fusionner avec les trois communes, les conseillers municipaux des trois entités, à la majorité, ont émis un avis défavorable.

Jacques Varaillon-Laborie, entouré de son conseil, a présenté le projet de fusion des communes de Charmant, Chavenat et Juillaguet. Chadurie pourrait suivre. Photo CL

Boisné-La Tude

La décision d'un regroupement fait suite à une première rencontre des maires puis des conseillers dans chacune des communes concernées. Les trois conseils ont voté majoritairement pour, avec effet au 1er janvier prochain. La commune nouvelle sera éligible aux dispositions issues de la loi du 16 mars 2015 qui prévoit une stabilité de la dotation globale de fonctionnement pendant trois ans. Elle sera prioritaire pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les prochaines délibérations concordantes des communes fondatrices préciseront le nom de la commune nouvelle, «Boisné-La Tude», chef-lieu Charmant, regroupant 732 habitants, ainsi que la composition du conseil, soit l'ensemble des conseillers municipaux pendant la période transitoire de 2016 à 2020. La charte fondatrice qui prendra effet fin novembre sera annexée aux délibérations. Elle définira les objectifs, orientations, gouvernance, la place et rôle des communes déléguées, les ressources et compétences et les conditions dans lesquelles elle pourra être révisée. Bien que reflétant l'engagement des conseils municipaux, elle n'a aucune valeur juridique, mais elle est fondamentale car il s'agit d'un accord moral et volontaire entre élus.

Concernant l'harmonisation progressive des taux d'imposition de la commune nouvelle, il sera possible de réduire le délai. La période de lissage des taux des impositions directes locales dans le périmètre nouveau sera limitée à douze ans (loi de finances rectificative de 2014). En 2020, le nouveau conseil municipal sera composé de 19 membres.

Après un débat courtois, le maire de Charmant a tenu à rassurer les habitants. *«Les communes actuelles ne disparaîtront pas, elles s'affirmeront comme communes historiques et deviendront des communes déléguées conservant leur mairie et annexes et services de proximité à la population. C'est en se regroupant que des projets réalistes aboutissent, que la mutualisation des moyens humains, matériels et logistiques vient soutenir la solidarité en milieu rural.»*

Odette GÉRARD

La colère des collectivités entendue

■ Le gouvernement reporte finalement d'un an la réforme controversée du financement des collectivités ■ Mais la baisse de la dotation demeure dans le budget 2016

Après d'un mois des régionales et quelques jours après le zigzag sur les impôts des retraités modestes, Manuel Valls a annoncé hier le report d'un an de l'entrée en vigueur de la réforme controversée des dotations aux collectivités territoriales.

La réforme des clés de répartition de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), prévue par le projet de budget de l'Etat, n'entrera en application qu'au 1er janvier 2017, et non au 1er janvier 2016, a finalement tranché le Premier ministre devant les députés socialistes réunis à huis clos.

La DGF est le premier concours financier de l'État aux collectivités, avec un montant global de plus de 36 milliards d'euros. Annoncée durant l'été, sa réforme, dont l'objectif affiché est davantage de «*justice*» entre collectivités, a suscité l'hostilité des principales associations d'élus communaux, qui ont dénoncé un projet

> La réforme sera pleinement inscrite dans la loi de finance 2017

insuffisamment préparé et réclamé un texte de loi dédié.

Devant les sénateurs, le chef du gouvernement a dit vouloir «*prendre son temps*» pour établir une réforme conçue «*sur des bases de très grande transparence*». Elle devra tenir compte de la nouvelle carte intercommunale, qui sera achevée le 31 mars 2016, avant que le gouvernement ne l'inscrive «*pleinement dans la loi de finance 2017*», a-t-il ajouté.

Les grands principes seront «*arrêtés dès ce projet de loi de finances, avec une clause de revoyure en avril*», moment où les modalités devront être «*finalisées*», et avec une entrée en vigueur en 2017, a précisé Matignon.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est le premier concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales, pour un montant annuel de plus de 36 milliards d'euros.

Créée en 1979, la DGF constitue le pivot des relations financières entre l'Etat et les collectivités. Elle est notamment constituée d'une dotation de base par habitant et d'un système de péréquation, pour lisser les inégalités entre les communes.

Mais, au fil des ans, ses critères d'attribution sont devenues opaques, le montant perçu par des communes de même taille, avec une population semblable, pouvant, selon les élus, varier de un à deux ou même trois. A titre d'exemple, souvent cité lors des débats, les villes voisines de Lempdes et Aubière dans le Puy de Dôme touchent l'une 100 euros par habitant, l'autre 170 euros, sans que cette différence soit justifiée.

Mais les élus considèrent que la réforme a été insuffisamment préparée et réclament une loi spécifique et des simulations qui permettent d'avoir une visibilité sur le long terme.

Pour le gouvernement, le projet repose sur une «*architecture rénovée avec trois parts*» : une «*dotation de base d'un montant égal pour toutes les collectivités*», une «*dotation de ruralité pour les territoires très peu denses*» et une «*dotation de centralité*», pour les communes qui financent des équipements bénéficiant à des habitants d'autres communes.

Selon des estimations, la réforme, plutôt favorable aux petites communes (moins de 3.500 habitants), pénaliserait surtout celles dont la population s'inscrit entre 10.000 et 30.000 habitants.

La réduction de 3,5 milliards d'euros de la DGF prévue en 2016 demeure. Photo AFP

«Apaisement»

Le Premier ministre a apporté une olution «*d'apaisement*», a jugé un vice-président du groupe PS, Olivier Faure.

L'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des communautés urbaines de France se sont d'ailleurs félicitées «*du temps (donné) pour améliorer la réforme*».

Auteur avec les socialistes Estelle Grelier et Nathalie Appéré d'une série d'amendements allant jusqu'à demander la suppression de la réforme, le député de l'Ardèche Olivier Dussopt, également président de l'Association des Petites Villes de France, s'est félicité du report, qui va «*permettre de prendre en compte les nouveaux périmètres des intercommunalités*» issus de la récente réforme territoriale, qui seront arrêtés au 31 mars.

Dépit

Le report d'un an a cependant fait grincer des dents jusque dans la majorité. Christine Pirès Beaune, rapporteure spéciale sur ce volet, s'est dite «*dépitée*» qu'aient été «*entendus ceux qui crient le plus fort*». «*Je regrette que le non-cumul* (des mandats) *n'ait pas été appliqué plus tôt*», a-t-elle glissé, alors que plusieurs députés ont pu donner l'impression de défendre l'intérêt de leurs collectivités.

Budget 2016: l'Allocation adulte handicapé épargnée

Le gouvernement a reculé hier soir et n'appliquera pas le nouveau mode de calcul de l'AAH. Certains bénéficiaires y auraient perdu jusqu'à 1.257 à 2.151 euros par an

Le gouvernement a annoncé hier soir qu'il n'appliquerait pas le nouveau mode de calcul, contesté, de l'allocation adulte handicapé (AAH) tel qu'il était prévu dans le projet de budget, ce qui marque un nouveau renoncement fiscal pour 2016.

Les députés socialistes, les écologistes et l'UDI avaient appelé hier le gouvernement à revoir sa copie sur le nouveau mode de calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH) prévu dans le projet de budget 2016, critiquant «*une mesure vexatoire*», «*une grave erreur*», «*un racket*».

La question, vivement dénoncée par l'Association des paralysés de France (APF) à l'origine d'une pétition dénonçant une volonté du gouvernement de faire «*main basse*» sur les ressources des personnes handicapées, devait être débattue hier soir.

Le projet de budget prévoyait de prendre en compte à partir de 2016 dans le calcul de l'AAH les intérêts non imposables des comptes d'épargne, tels que le livret A, dans le cadre d'un processus d'harmonisation entre minima sociaux.

Ceci aurait réduit le montant de l'AAH (actuellement 807 euros par mois au maximum) pour les bénéficiaires ayant de l'argent de côté, mais surtout leur aurait fait perdre des droits connexes qui ne sont ouverts qu'à ceux qui touchent l'AAH à taux plein (complément de ressources de 179 euros par mois, ou majoration pour la vie autonome de 105 euros mensuels), dénonçait l'APF. L'Association des paralysés de France avait ainsi calculé que, «*pour quelques dizaines d'euros*» tirés des intérêts de leurs livrets d'épargne (205 euros par an maximum sur un livret A), ces personnes y auraient perdu «*1.257 à 2.151 euros par an*» de ressources.

SUD OUEST

Impôts locaux des retraités : le piège

FISCALITÉ Une mesure de 2008 entraîne une hausse des impôts locaux. Le gouvernement avait prolongé l'exonération en 2014. Mais il n'avait rien prévu pour cette année. Erreur

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

L'affaire éclate en ce moment mais elle n'a rien de nouveau. L'année dernière, le gouvernement avait déjà décidé de prolonger d'un an l'exonération des taxes d'habitation et foncière dont bénéficiaient des dizaines de milliers de contribuables, principalement retraités. La mesure n'avait pas été reconduite en 2015. Mais la perspective d'une nouvelle grogne des contribuables l'a obligé à réagir dans l'urgence. Au risque d'être taxé d'improvisation. Comment en est-on arrivé là ?

1 La « demi-part veuves » supprimée

La « demi-part veuves » a été supprimée en 2008. Selon le gouvernement, cette mesure, qui concernait plus de 4 millions de ménages, coûtait plus de 1 milliard d'euros au budget de l'État. Elle avait été instituée après la Seconde Guerre mondiale pour prendre en compte, principalement, la situation particulière des veuves de guerre.

Concrètement, jusqu'à l'imposition de 2008, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs sans enfants à charge bénéficiaient à ce titre d'une majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial lorsqu'ils vivaient seuls et avaient un ou plusieurs enfants faisant l'objet d'une imposition distincte ou avaient un enfant décédé après l'âge de 16 ans.

À partir de 2009, cet avantage fiscal a été réservé aux seuls contribuables célibataires divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans. Pour les autres (environ 3 millions de personnes), il avait été prévu de faire disparaître ce dispositif de façon progressive jusqu'à son extinction complète, en 2013.

À l'époque, la suppression de cette « niche fiscale » au nom de la « justice » avait divisé la majorité et suscité un tollé dans l'opposition et au sein de nombreuses organisations. Selon l'Union nationale des associations familiales (Unaf), « cette mesure, qui porte gravement atteinte à notre politique familiale, était inacceptable ».

2 Les impôts locaux à la hausse

Conséquence : un certain nombre de contribuables sont devenus imposables ou ont vu leur impôt sur le revenu augmenter. Noyées parmi d'autres mesures, ces hausses ont rarement été clairement identifiées par les contribuables.

Mais la mise en œuvre de cette réforme a aussi eu un impact sur les impôts locaux, puisque le revenu fiscal de référence sert de critère pour l'exonération ou l'allégement des taxes locales dont bénéficient certaines catégories de population. Ce revenu fiscal de référence a par ailleurs été revu à la hausse pour les contribuables touchés par la fiscalisation des majorations de pensions versées aux parents de trois enfants et plus, une mesure adoptée cette fois-ci par le gouvernement actuel.

Contrairement à ce qui s'est passé pour l'impôt sur le revenu, les entrées dans la taxe d'habitation ou l'augmentation de celle-ci ne sont pas passées inaperçues. L'année dernière, déjà, le problème avait été clairement posé. Le gouvernement avait répondu en prolongeant d'une année l'exonération de la taxe. Oubli ou omission volontaire, rien n'avait été prévu pour 2015, ni nouvelle exonération, ni réforme sur le fond.

3 La fin des exonérations

Aujourd'hui, selon le ministère des Finances, 250 000 retraités, aux revenus les plus modestes, se trouvent sommés de payer des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) dont ils étaient jusqu'ici dispensés.

Selon d'autres sources, 650 000 autres voient leurs impôts locaux augmenter.

Plusieurs catégories de personnes peuvent prétendre à bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation sous certaines conditions. C'est le cas notamment pour les personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que pour les veufs dont le revenu fiscal de référence se situe en dessous d'un certain seuil. Avant la suppression de la demi-part, ce revenu devait être inférieur à 13 539 euros. Aujourd'hui, le plafond se trouve abaissé à 10 686 euros. Pour l'exonération de la taxe foncière, la limite d'âge est fixée à 75 ans. Politiquement, ce nouveau ras-le-bol ne pouvait pas tomber plus mal pour le gouvernement, qui s'efforce de montrer que les impôts baissent. Il pare aujourd'hui au plus pressé (lire ci-dessous) mais il devra aussi trouver une vraie solution pour les années à venir.

Faut-il payer ou non sa taxe d'habitation ?

Le ministère propose aux contribuables jusqu'à présent exonérés de ne pas payer leurs taxes. Aux guichets, certains agents tiennent un autre langage

Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget, a créé la surprise en conseillant aux personnes touchées par la disparition du dispositif « demi-part veuves » de ne pas payer leurs taxes, si elles ne l'avaient pas encore fait.

« Depuis, les gens viennent nous voir aux guichets, mais on ne sait pas quoi leur dire », assure Patrick Mérian, secrétaire départemental de Solidaires-Finances publiques Gironde. « Jusqu'à mardi après-midi, nous n'avions reçu aucune consigne officielle. Elles ont été envoyées hier dans l'urgence. Mais, pour nous, il est difficile de dire aux gens de ne pas payer leurs impôts. »

Hier, le ministère des Finances a en effet confirmé dans un communiqué les propos du secrétaire d'État. « Si les contribuables n'ont pas encore payé, est-il écrit, il leur est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus. Cela concerne particulièrement la taxe d'habitation, dont le délai de paiement expire entre le 15 novembre et le 15 décembre. »

Exonérations reconduites

Pour les autres, ceux qui ont déjà payé leur impôt, le même communiqué assure qu'ils « seront automatiquement remboursés dans les premiers mois de 2016 ». S'ils le souhaitent, est-il également précisé, ils pourront être remboursés en s'adressant dès le 9 novembre à l'administration fiscale, le remboursement devant intervenir normalement dans les trois semaines.

Par ailleurs, le ministère rappelle que les personnes exonérées en 2014 le seront encore en 2015 et 2016. Sont concernées par cette neutralisation « les personnes qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe d'habitation en 2015 alors qu'au titre du logement qu'elles occupent, elles en étaient exonérées en 2014 ; les personnes de plus de 75 ans qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe foncière en 2015 alors qu'au titre du logement dont elles sont propriétaires, elles en étaient exonérées en 2014 ».

Cela pourrait sembler clair mais, pour le syndicat Solidaires, l'annonce de ce dispositif soulève plusieurs questions : « Quand sera votée et appliquée cette mesure, sachant que l'échéance du paiement de la taxe d'habitation approche ? Que va-t-il se passer pour les contribuables auparavant imposables et qui se retrouvent avec une hausse de leur impôt local ? S'ils ne sont pas concernés par la neutralisation, cela pourrait soulever des questions du point de vue de l'égalité devant l'impôt. » Bref, l'affaire, qui est déjà un bug politique, risque de tourner au casse-tête technique…

P. T.

Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget. ARCHIVES ÉRIC PIERMONT/AFP

« Conséquences sur la vie des gens »

Les retraités modestes ne vont pas avoir à régler la facture, mais le gouvernement pourrait avoir du mal à y échapper. À quelques semaines des élections régionales, il se retrouve de nouveau contraint d'agir dans l'urgence, pour ne pas avoir à payer politiquement le prix d'une mesure prise par la majorité précédente. Les annonces faites par le Premier ministre vont permettre aux retraités concernés de bénéficier de nouvelles exonérations pour deux ans. Tant mieux pour eux. Mais cette affaire brouille le message d'un gouvernement qui essaie de faire oublier les hausses du début du quinquennat.

Ce débat intervient quelques semaines après une nouvelle polémique autour de la hausse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Votée en 2013 pour libérer des terrains à construire dans les zones tendues, cette mesure a entraîné des augmentations qui peuvent atteindre 150 %, voire bien davantage. Le nombre de contribuables touchés par cette réforme est limité, mais leur colère est une pierre de plus dans le jardin du gouvernement.

« RACKET »

Et comme les mauvaises nouvelles ont l'art de s'accumuler, hier, le gouvernement a été sommé de revoir sa copie sur le calcul de l'allocation adulte handicapé. Les députés socialistes, les écologistes et l'UDI, qui critiquent la réforme, parlent d'une « mesure vexatoire », d'une « grave erreur » et d'un « racket ». Le gouvernement l'a finalement retirée hier soir. « Les services de Bercy doivent arrêter de prendre des décisions sans penser une seconde aux conséquences sur la vie des gens », proteste Barbara Pompili, députée de la Somme, ex-EELV. Des propos qui renvoient à ceux d'Alain Rousset, président PS de la Région Aquitaine, qui s'interrogeait lundi matin sur la « compétence de Bercy ». **P. T.**

Les onze Medef territoriaux ne feront plus qu'un

GRANDE RÉGION

La signature des statuts du futur syndicat patronal a eu lieu hier à Bordeaux

L'image est forte, incontestablement. Hier, à Bordeaux, au siège du Medef girondin, étaient réunis les 11 Medef territoriaux d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin, représentant 214 000 entreprises adhérentes et 70 % des effectifs salariés du futur ensemble. 11 pour 12 départements ? Le Limousin a déjà réuni ses trois syndicats patronaux (Haute-Vienne, Corrèze et Creuse) en un seul, et les Pyrénées-Atlantiques disposent de deux représentations patronales, en Béarn et Soule et au Pays basque.

L'organisation patronale n'a donc pas traîné pour se mettre en ordre de marche. Une assemblée générale constitutive aura lieu début 2016 pour permettre la tenue d'un premier conseil d'administration, l'été prochain. Il en sortira un président.

Paul-François Arrighi, président du Medef Deux-Sèvres, et Christophe Fauvel, son homologue du Périgord, sont sur les rangs pour diriger le Medef de la grande région. DR ET ARCHIVES « SO »

Les responsables patronaux avancent un certain nombre d'actions qu'ils estiment prioritaires. « Nous devons être plus efficaces et plus économes de la dépense publique, qui pèse au final sur nos entreprises », a redit Jean-François Cledel, le président du Medef aquitain. Une amélioration de la compétitivité du territoire qui passe, selon le Medef, par moins de fiscalité sur les entreprises, pour favoriser l'emploi et donc la croissance.

Plus de compétitivité

« Nous devons trouver le moyen de développer l'apprentissage pour remettre les gens au travail », a dit Bruno Lafontaine, le président du Medef Pays basque. « Il faudra aussi que soit clairement débattue la question des infrastructures portuaires et aéroportuaires », a demandé Paul-François Arrighi, le président du Medef Poitou-Charentes (et du département des Deux-Sèvres), pour qui cette question est prioritaire. « Simplifions notre millefeuille administratif, car il ne faudrait pas que la grande région en rajoute quelques couches supplémentaires », avertit Jean-Louis Broitman, du Medef Landes.

« Le syndicat patronal de la grande région devra avoir un poids plus politique et laisser les Medef territoriaux gérer la proximité avec les entreprises », indique pour sa part Christophe Fauvel, du Medef Périgord. On le dit d'ailleurs sur les rangs pour présider ce futur échelon territorial de la représentation patronale, en défenseur des territoires de l'intérieur qui s'inquiètent tous du développement littoral de la future collectivité.

Paul-François Arrighi est lui aussi clairement dans les starting-blocks. Tandis que Jean-François Cledel pourrait être candidat, lui, à la présidence de la future CCI de la grande région. À suivre.

Jean-Bernard Gilles

Un an de plus avant la réforme des dotations

COLLECTIVITÉS La réforme controversée des dotations aux collectivités territoriales attendra janvier 2017

La réforme des clés de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), prévue par le projet de budget de l'État, n'entrera en application qu'au 1er janvier 2017, et non au 1er janvier 2016, a finalement tranché le Premier ministre devant les députés socialistes réunis à huis clos.

La DGF est le premier concours financier de l'État aux collectivités, avec un montant global de plus de 36 milliards d'euros. Annoncée durant l'été, sa réforme, dont l'objectif affiché est davantage de « justice » entre collectivités, a suscité l'hostilité des principales associations d'élus communaux, qui ont dénoncé un projet insuffisamment préparé et réclamé un texte de loi spécifique.

Discussions en avril prochain

Devant les sénateurs, le chef du gouvernement a dit vouloir «prendre son temps» pour établir une réforme conçue «sur des bases de très grande transparence». Elle devra tenir compte de la nouvelle carte intercommunale, qui sera achevée le 31 mars 2016.

L'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des communautés urbaines de France se sont félicitées du « temps [donné] pour améliorer la réforme ». Critiquant une « prise de conscience tardive », le président du Sénat, Gérard Larcher (LR), a réclamé encore « une loi spécifique ».

Manuel Valls a choisi l'apaisement. PHOTO AFP

Avant l'examen de l'article sur cette réforme ce soir en commission à l'Assemblée, puis lundi prochain dans l'hémicycle, les réunions entre ministères (Bercy, Marylise Lebranchu, André Vallini) et parlementaires se sont multipliées, certains socialistes pressant pour des ajustements importants, surtout concernant les villes moyennes, jugées défavorisées.

Le report d'un an a cependant fait grincer des dents jusque dans la majorité, la rapporteuse spéciale sur ce volet, Christine Pirès-Beaune, se disant notamment « dépitée » qu'aient été « entendus ceux qui crient le plus fort ».

La réduction de 3,5 milliards d'euros de la DGF prévue par le projet de budget 2016 restera bien gravée dans la loi.

Jean-François Dauré dévoile enfin sa liste

GAUCHE Jean-François Dauré a présenté officiellement sa liste hier au côté d'Alain Rousset. Il revendique son ouverture à la société civile et balaie au passage les critiques

2015
RÉGIONALES

HÉLÈNE RIETSCH
h.rietsch@sudouest.fr

C'est la dernière liste de gauche présentée dans la grande Région et la dernière liste charentaise dévoilée. Dire qu'elle n'a pas été facile à boucler relève de l'euphémisme. Et pourtant, « elle était prête depuis deux mois », assure Jean-François Dauré, qui impute ce retard à l'accord national entre le PS et le PRG, « finalisé il y a une semaine », qui l'a obligé à accueillir un membre PRG. Le choix s'est porté in fine sur le conseiller régional sortant Christophe Ramblière, en septième position.

La liste présentée officiellement hier à Angoulême, au côté d'Alain Rousset et en marge du salon de la Croissance verte insufflé par Ségolène Royal, ne ressemble en tout cas pas à la première validée par les militants en juin (lire ci-contre). « Tout le monde se focalise sur les tiraillements de la liste de gauche, oubliant ceux de la droite », préfère rappeler Jean-François Dauré, évoquant « l'éviction scandaleuse d'Henri de Richemont » ou le départ de Vincent You.

Jean-François Dauré au côté d'Alain Rousset et ses colistiers, hier à Angoulême. PHOTO MICHEL AMAT

« Ancré dans les territoires »

Le quintet de tête « éligible » n'a pas changé. On y retrouve Martine Pinville, secrétaire d'État au commerce, Jonathan Munoz, Joëlle Averlan et William Jacquillard, premier représentant de la société civile, tous issus des agglomérations d'Angoulême et Cognac. Ce qui a fait réagir récemment sur les réseaux sociaux le député Jérôme Lambert, ancien socialiste, estimant que la liste « oublie de représenter 80 % des territoires de notre département ». L'analyse fait bondir Jean-François Dauré qui revendique au contraire « son ancrage dans les territoires ». « On est une sur liste régionale, pas municipale ou départementale. Et tous mes colistiers travaillent pour l'ensemble du territoire », répète la tête de liste.

« On a beaucoup d'élus militants, tous les visages de la société civile, signe qu'on a compris le message d'inquiétude des Français », appuie Alain Rousset, citant William Jacquillard, le syndicaliste paysan du Nord-Charente, Philippe Varacher (11e), vice-président de la Chambre d'agriculture, ou Alain Testaud (9e), président de la Chambre de métiers.

Moyenne d'âge de la liste : 53 ans, laquelle comprend trois conseillers régionaux sortants « fiers de la visibilité de la région ».

8 PS, 1 PRG, 4 NON ENCARTÉS

1. Jean-François Dauré (PS), maire de La Couronne, président de Grand-Angoulême, conseiller départemental. 2. Martine Pinville (PS), secrétaire d'État. 3. Jonathan Muñoz (PS), 36 ans, directeur de cabinet de la mairie de Cognac. 4. Joëlle Averlan (PS), 65 ans, conseillère régionale, adjointe à Champniers. 5. William Jacquillard, 54 ans, ancien secrétaire départemental de la CGT. 6. Madeleine Ngombet (PS), 52 ans, chirurgien dentiste, vice-présidente du Conseil régional, conseillère municipale de Confolens. 7. Christophe Ramblière (PRG), 55 ans, conseiller régional, conseiller municipal de Brie, vice-président Braconne-Charente. 8. Françoise Lamant (PS), 52 ans, conseillère principale d'éducation. 9. Alain Testaud, 64 ans, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat. 10. Nathalie Selin, 50 ans, institutrice à la retraite, adjointe à Blanzaguet. 11. Philippe Varacher, 55 ans, vice-président de la Chambre d'agriculture. 12. Gisèle Pennetier (PS), 58 ans, coordinatrice dans une association. 13. Sébastien Lavauzelle (PS), 39 ans, adjoint de St-Laurent-de-Ceris, vice président de la Haute-Charente.

LISTE VALIDÉE EN JUIN. 1. J-F. Dauré. 2. M. Pinville. 3. J. Muñoz. 4. J. Averlan. 5. W. Jacquillard. 6. Marianne Reynaud. 7. Patrice Boutenègre. 8. Madeleine Ngombet. 9. S. Lavauzelle. 10. F. Lamant. 11. Jacques Mikulovic. 12. Isabelle Fostan. 13. M. Gourinchas.

Nouvelle Donne, c'est parti !

RÉGIONALES Le parti présidé par Pierre Larrouturou déposera sa liste vendredi matin

2015 RÉGIONALES

C'est à un jeune salarié d'une start-up spécialisée dans l'éclairage public solaire, Nicolas Pereira, 24 ans, né à La Teste et demeurant à Lugos (33), qu'un jury citoyen tiré au sort a confié les clés de la liste Nouvelle Donne pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

Malgré son visage de lycéen, Nicolas Pereira est un adhérent de longue date de Nouvelle Donne, ce parti créé et présidé par l'économiste Pierre Larrouturou. La décision de s'aligner dans la course aux régionales a été prise le 17 octobre, après consultation par Internet des 2 000 adhérents et sympathisants du parti dans la future grande région.

Le vote et les jurys citoyens, c'est une spécialité Nouvelle Donne, pour qui « c'est le meilleur moyen de réconcilier les Français avec la politique ».

Nicolas Pereira déposera sa liste vendredi matin à la préfecture. Nouvelle Donne mènera une campagne économe avec des réunions publiques, utilisant beaucoup les réseaux sociaux, et, promet son chef de file, des « happenings » qui feront connaître la liste et les propositions qu'elle porte en faveur du partage du travail, de l'égalité salariale hommes-femmes, d'un fonds régional de soutien aux PME, d'une agriculture moins productiviste et moins polluante, ou d'une charte éthique pour tous les élus.

Nouvelle Donne, qui assure « faire la différence entre Rousset et Calmels », espère atteindre les 5 %. Pour être remboursée d'une campagne financée par les adhérents, et peser sur le second tour.

B. L.

Nicolas Pereira, 24 ans, tête de liste du parti. PHOTO F. COTTEREAU/« SO »

VOUZAN

Vox Vesunna, un succès

Julia Brian, chef de chœur, avec l'ensemble qui s'est produit dans l'église de nouveau bourg. PHOTO BERNADETTE CHASSAIN

Le monument du mois mené sur la Vallée de l'Échelle par Via Patrimoine s'est achevé en beauté, samedi 31 octobre, dans l'église de Vouzan avec une assistance plus qu'honorable puisqu'on aurait pu compter plus de 150 personnes.

Chœur d'hommes en Périgord, Vox Vesunna, n'a pu que séduire avec un répertoire varié allant des chants basques aux airs d'opéra avec un petit tour dans les pays slaves. C'est l'opéra qui a été le plus exploité à travers Verdi, Wagner, Gounod et Mozart. Le chœur des esclaves de Nabucco a beaucoup séduit. Jean-Claude Rambaud, responsable de la culture sur la Communauté de communes, a notamment remercié les propriétaires de châteaux ou autres lieux prestigieux qui ont ouvert leurs portes à cette occasion.

CHÂTEAUBERNARD

Patrick Macaire joue sa comédie bestiaire

C'est un drôle d'énergumène qui vient de prendre possession des salles d'exposition municipales hier (1).

Brataine est son nom d'artiste, un clin d'œil aux maîtres : Georges Brassens et Jean de La Fontaine. Patrick Macaire, de son vrai nom, joue de la bretelle, un petit accent picard d'origine mixé à une partie de vie passée en Alsace, la piste aux toiles est à lui. Sa matière première, ses contemporains auquel il n'hésite pas à s'inclure allègrement. Méfiez-vous car l'œil polisson de Brataine est aux aguets et on a vite fait de se retrouver crayonner et harponné sur un mur en animal habillé.

Patrick Macaire décape gaillardement la famille dans ses autoportraits : belle maman arbore une tête de chameau, point de sintongeaise mais une singetongeaise… L'artiste décline ses séries à l'envi : les musichiens, les quatre éléments, et bien d'autres encore. Le moulin à paroles Patrick Macaire déverse ses jeux de mots et revient hilarant sur ses coulisses créatives. N'hésitez pas à vous laisser conter la reine Margot, le détour est croustillant. Au passage vous découvrirez le sort réservé au président de la République. Un indice : il fallait un chien à l'air bête.

Patrick Macaire tient dans ses mains « La ligne de vie ».

PHOTO SANDRA BALIAN

Pour tirer un portrait artistique complet de Patrick Macaire, on ne pouvait pas faire l'impasse sur ses pitreries. « Attends, je vais faire une connerie », c'est le signal : Brataine l'agité est en pleine singerie. Les côtes de porc du déjeuner se muent en un « ribsosaurus vulgaris », une boite d'œuf devient prétexte à égratigner le couple… Et allez, une petite dernière pour la route. La ligne de vie selon Patrick Macaire ? Et bien, un fil à linge tout bonnement où se succède l'habillage de nos parties intimes le temps passant…

Sandra Balian

(1) À découvrir jusqu'au jeudi 12 novembre. Horaires : du mardi au vendredi de 14 à 18 heures et le samedi de 9 h 30 à 12 h 30. Fermé dimanche et lundi. Site de l'artiste : www.brataine.skyrock.com.